



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Nice, le 10 septembre 2018

Les Inspecteurs de l'Éducation Nationale
Mathématiques Sciences Physiques

à

Mesdames et Messieurs les enseignants de
mathématiques sciences

S/c du chef d'établissement

Objet : Lettre de rentrée de l'année scolaire 2018 / 2019

Chères et chers collègues,

Nous tenons en premier lieu à vous remercier pour votre engagement au service de la réussite des élèves tout au long de l'année scolaire dernière, ainsi que pour vos différentes contributions aux examens et concours. Nous saluons également le travail réalisé par les tuteurs et formateurs qui ont accompagné leurs collègues dans leur parcours professionnel.

Nous souhaitons la bienvenue aux professeurs entrant dans le métier et aux nouveaux collègues qui rejoignent l'académie.

Nous serons à nouveau deux inspecteurs de mathématiques sciences pour vous accompagner dans l'exercice de votre métier. En effet, Emmanuel DENISE, qui exerçait précédemment à Lille, rejoint notre académie. Vous trouverez en annexe 1 notre répartition des établissements pour l'accompagnement pédagogique et les inspections.

Comme vous le savez, les élèves qui entreront au lycée professionnel à la rentrée 2019 bénéficieront d'un cursus rénové (2^{de} professionnelle progressivement structurée par famille de métiers, co-intervention des professeurs d'enseignement général et d'enseignement professionnel, nouveaux programmes, nouvelles grilles horaires...). Des éléments explicatifs des futures transformations et un calendrier prévisionnel figurent en annexe 2. Ces transformations ont notamment pour objectif de permettre une meilleure articulation entre enseignements professionnels et enseignements généraux. Nous vous donnerons plus d'informations au cours de l'année lors de nos visites en établissement. Des formations vous seront par ailleurs proposées afin de vous aider à vous préparer à ces transformations.

L'année 2018/2019 est celle des premières évolutions avec en seconde professionnelle des tests de positionnement sur poste informatique en français et en mathématiques. Ces tests permettent d'identifier les acquis et les besoins des élèves en vue de leur proposer un accompagnement personnalisé adapté et de remédier à leurs difficultés éventuelles. Ils se dérouleront au cours de la deuxième quinzaine du mois de septembre. La correction sera

automatisée. En mathématiques, le test est construit autour de quatre domaines : « organisation et gestion de données », « nombres et calculs », « autour de la géométrie du calcul de grandeurs (longueurs, aires et volumes) » et « autour de la modélisation, en contexte et équations du premier degré » ; les compétences en jeu dans les exercices sont : « s'approprier », « analyser / raisonner » et « réaliser ». En préalable aux passations, des tests d'accompagnement précisant la nature des exercices sont proposés sur le site Éduscol¹.

En vue de l'amélioration de la réussite des bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur, des classes passerelles vers le BTS leur sont proposées à compter de cette rentrée. Elles visent la consolidation de leurs acquis afin de leur permettre de réussir leurs études supérieures. Le cursus comprend des enseignements généraux et professionnels ainsi que des périodes de stages en entreprise. Trois classes de ce type sont implantées dans l'académie (une classe à Toulon au lycée Dumont d'Urville, deux classes à Nice dans les lycées des Eucalyptus et Honoré d'Estienne d'Orves). Une circulaire² publiée au BO n°29 du 19 juillet 2018 précise l'organisation de ces classes.

Cette année encore, et afin de répondre aux ambitions portées par la lettre de rentrée de Jean-Michel BLANQUER, par le projet académique et par les préambules de nos programmes, nous vous engageons à :

- former les élèves par compétences et pratiquer une évaluation positive ;
- apporter à chaque élève, en fonction de ses besoins, l'étayage nécessaire à l'acquisition des compétences et lui offrir un accompagnement adapté ;
- développer les compétences numériques des élèves, et utiliser les outils numériques pour transformer l'espace éducatif et permettre aux élèves d'apprendre autrement ;
- mettre en œuvre un enseignement plus explicite ;
- favoriser la mise en activité de tous les élèves et varier les organisations pédagogiques dans la classe ;
- développer le travail en équipes disciplinaires et interdisciplinaires.

Ces points seront au cœur des échanges que nous ne manquerons pas d'instaurer lors de nos diverses rencontres et futures visites dans vos établissements.

Pour toute correspondance professionnelle par courrier électronique, nous vous recommandons d'utiliser exclusivement votre messagerie académique. Nous vous y adresserons régulièrement des informations de nature pédagogique. Nous vous invitons donc à la consulter fréquemment ainsi que le site disciplinaire³.

Quelques dates importantes à retenir :

- la campagne d'inscription aux formations « public volontaire » du Plan Académique de Formation se termine le 21 septembre 2018⁴ ;
- la Fête de la science se déroulera du 6 au 14 octobre 2018 ;
- la Semaine des mathématiques aura lieu du 11 au 17 mars 2019 ; la thématique de cette édition est « Jouons ensemble aux mathématiques ».

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire, riche en satisfactions professionnelles. Nous sommes à vos côtés pour vous accompagner dans la pratique de votre métier.

Au plaisir de vous rencontrer, avec nos cordiales salutations.

Jean-Pierre NUZZO
jean-pierre.nuzzo@ac-nice.fr

Emmanuel DENISE
emmanuel.denise@ac-nice.fr

¹ <http://eduscol.education.fr/cid132886/tests-de-positionnement-de-debut-de-seconde-des-outils-pour-les-enseignants.html#lien0>

² http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132734

³ <https://www.pedagogie.ac-nice.fr/plpms/>

⁴ <https://esterel.ac-nice.fr/>

ANNEXE 1 : RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

ALPES - MARITIMES	
<u>Antibes</u> SEP du LPO Léonard de Vinci LP Jacques Dolle	JP NUZZO
<u>Cagnes-sur-Mer</u> LP Auguste Escoffier	E DENISE
<u>Cannes-la-Bocca</u> LP les Coteaux LP Alfred Hutinel	JP NUZZO
<u>Grasse</u> LP Francis de Croisset LP Léon Chiris	E DENISE
<u>Menton</u> LP Paul Valery SEP du LPO Pierre et Marie Curie	JP NUZZO
<u>Nice</u> LP Vauban LP les Eucalyptus LP les Palmiers LP Magnan LP Pasteur SEP du LPO Beau Site SEP du LPO Hôtelier-Tourisme Paul Augier	JP NUZZO JP NUZZO E DENISE JP NUZZO E DENISE JP NUZZO E DENISE
<u>Valdeblore</u> SEP du LPO de la Montagne	JP NUZZO

VAR	
<u>Brignoles</u> SEP du LPO Raynouard	E DENISE
<u>Draguignan</u> LP Léon Blum	JP NUZZO
<u>Fréjus</u> SEP du LPO Albert Camus LP Gallieni	E DENISE
<u>Le Muy</u> SEP du LPO du Val D'Argens	E DENISE
<u>Gassin</u> SEP du LPO du Golfe de Saint-Tropez	JP NUZZO
<u>Hyères</u> LP Golf-Hôtel SEP du LPO Costebelle	JP NUZZO
<u>La Seyne-sur-Mer</u> SEP du LPO Paul Langevin	E DENISE
<u>Lorgues</u> LPO Thomas Edison	E DENISE
<u>Six-Fours-les-Plages</u> LP La Coudoulière	JP NUZZO
<u>Saint-Maximin-la-Sainte-Baume</u> SEP du LPO Maurice Janetti	E DENISE
<u>Saint Raphaël</u> SEP du LPO Antoine de Saint Exupéry	JP NUZZO
<u>Toulon</u> SEP LPO Hôtellerie et Tourisme Anne-Sophie Pic LP Claret LP Georges Cisson SEP du LPO Rouvière LP Parc St-Jean	JP NUZZO E DENISE JP NUZZO E DENISE E DENISE

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SOUS CONTRAT

ALPES - MARITIMES	
<u>Cannes</u> LPP Les Fauvettes	JP NUZZO
<u>Nice</u> LPP Don Bosco LPP La Providence LPP Saint-Vincent de Paul	E DENISE JP NUZZO E DENISE
<u>Roquebrune-Cap-Martin</u> LPP Institution Saint-Joseph	JP NUZZO

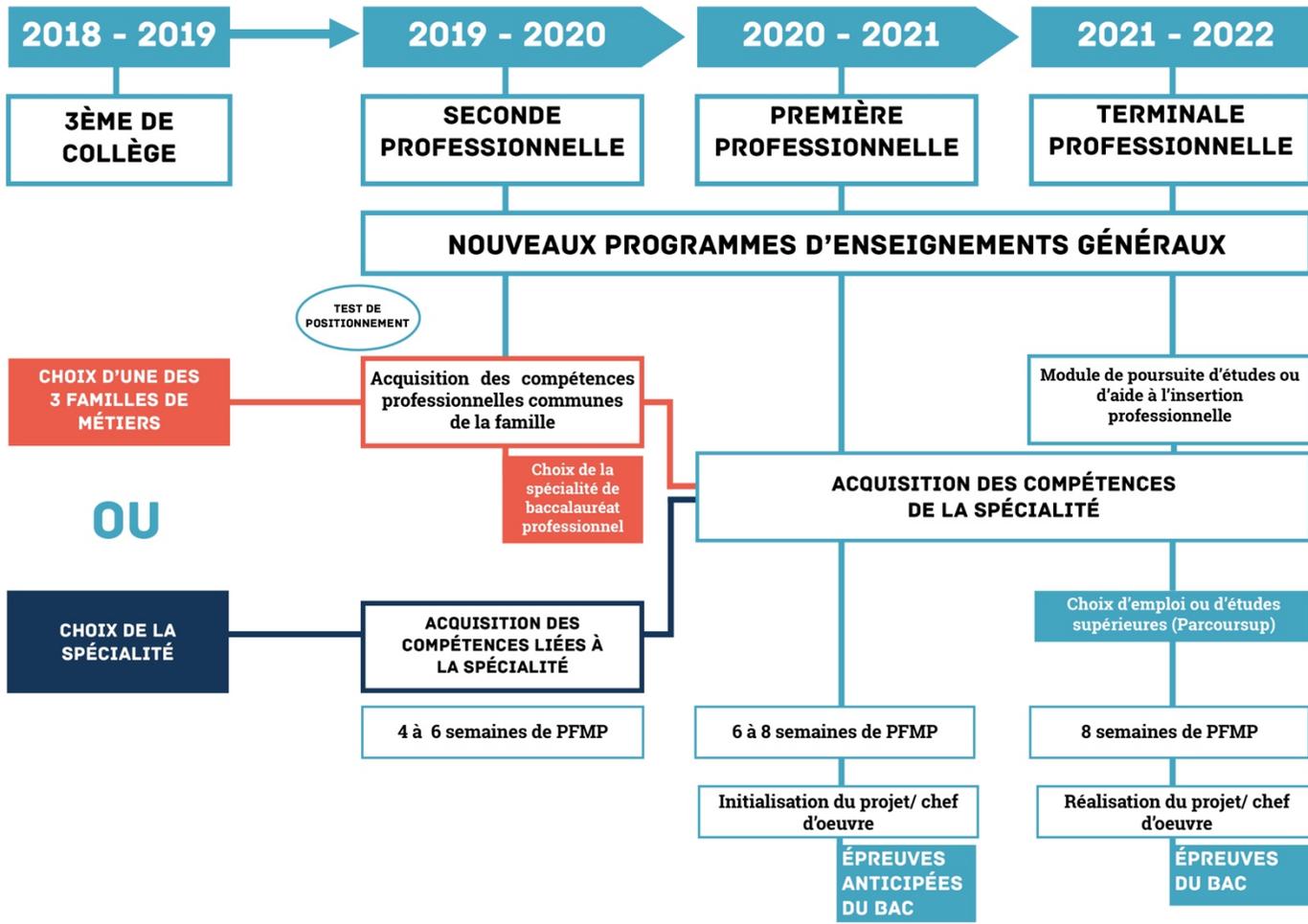
VAR	
<u>Brignoles</u> SEP du LPO Sainte-Jeanne d'Arc	E DENISE
<u>Cuers</u> LPP Institution Sainte-Marthe	JP NUZZO
<u>Hyères</u> LPP Maintenon	JP NUZZO
<u>Ollioules</u> LPP Externat Saint-Joseph	E DENISE
<u>Toulon</u> LPP La Colette LPP Marie-France	E DENISE

ANNEXE 2 : CALENDRIER DES TRANSFORMATIONS DE LA VOIE PROFESSIONNELLE ET ÉLÉMENTS EXPLICATIFS

CALENDRIER DES TRANSFORMATIONS

Période	Programme
Été 2018	Saisine du Conseil supérieur des programmes pour de nouveaux programmes d'enseignement général
Rentrée 2018	Tests de positionnement en seconde professionnelle, comme en seconde générale et technologique, afin d'évaluer les besoins des élèves en français et en mathématiques et d'y répondre
Septembre / octobre 2018	Lancement du nouveau cahier des charges des campus des métiers et des qualifications
Automne 2018	Adoption des grilles horaires 2 ^{de} pro et 1 ^{re} année CAP Travail des corps d'inspection et des commissions professionnelles consultatives pour définir les compétences communes aux spécialités des baccalauréats des trois premières familles de métiers retenues, et pour proposer des ressources pédagogiques pour la classe de seconde Publication des textes réglementaires concernant la 3 ^e « prépa-métiers » qui se substitue à la 3 ^e prépa-pro et au DIMA (dispositif d'initiation aux métiers en alternance)
Janvier 2019	Formation des enseignants avec, notamment, la mise en place d'un parcours M@gister Publication du décret concernant les durées de formation en CAP
1^{er} semestre 2019	Travail des corps d'inspection et des commissions professionnelles consultatives pour établir les formations des autres familles de métiers (14 potentiellement repérées) Information des collégiens de 3 ^e et de leur famille
Mai 2019	Publication de nouveaux programmes
Juillet 2019	Publication des nouvelles épreuves
Rentrée 2019	Transformation de la classe de seconde avec notamment la mise en œuvre des trois premières familles de métiers, CAP en 1, 2 ou 3 ans
Rentrée 2020	Transformation de la classe de première ; mise en œuvre de la deuxième vague de familles de métiers
Rentrée 2021	Transformation de la classe de terminale

PARCOURS D'UN ÉLÈVE ENTRANT EN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL EN 2019



RENTRÉE 2019 : NOUVEAU CAP ET NOUVELLE SECONDE

Le CAP

Le CAP, diplôme national, est conforté dans sa vocation d'acquisition d'une qualification professionnelle reconnue, visant l'exercice d'un métier bien identifié. Il propose des parcours d'accès au diplôme adaptés, dans leur durée et leurs modalités, à la diversité de ses publics et aux attentes des professionnels

Le CAP pourra être préparé en 1, 2 ou 3 ans en fonction des profils des élèves.

Le parcours en un an sera notamment proposé à :

- des jeunes issus de première ou terminale, professionnelle, technologique ou générale motivés pour acquérir un CAP,
- des jeunes ayant déjà un diplôme, dispensés à ce titre des épreuves générales,
- des jeunes sortant de troisième, avec un projet professionnel solide, et un bon niveau scolaire.

Le CAP en deux ans sera proposé aux élèves issus de troisième pour acquérir un savoir-faire professionnel et des savoir-être solides.

Le CAP en trois ans sera proposé aux élèves à besoins particuliers (notamment issus de Segpa ou d'Ulis), identifiés par les commissions d'affectation.

La nouvelle seconde professionnelle

Objectif : la 2^{de} professionnelle sera progressivement structurée par famille de métiers pour permettre aux élèves de se spécialiser progressivement dans un métier et d'avoir une connaissance élargie du champ professionnel auquel ils se destinent.

Une famille de métiers repose sur des compétences professionnelles communes à des spécialités de baccalauréat.

3 premières familles pour la rentrée 2019 :

- Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics
- Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique
- Métiers de la relation client (accueil - relation client, commerce - vente)

NOUVELLES GRILLES HORAIRES À PARTIR DE 2019

Publication à l'automne 2018 - Application rentrée 2019 (2^{de} pro et 1^{re} année de CAP)

Elles suivent des principes très clairs pour favoriser la réussite des élèves :

- une grille horaire élève unique en CAP (au lieu de trois) et en baccalauréat professionnel (pour les secteurs de la production et des services),
- des parcours plus progressifs et innovants :
 - co-intervention enseignement général / enseignement professionnel pour donner du sens aux apprentissages,
 - consolidation et accompagnement pour répondre aux besoins de chaque élève,
 - spécialisation progressive en bac pro pour sécuriser le choix des élèves,
- Baccalauréat professionnel : un horaire global sur le cycle de 3 ans avec des repères horaires pour chacune des années,
- Un accompagnement renforcé des élèves avec des enseignements de consolidation, de l'accompagnement personnalisé et une préparation aux choix d'avenir.

Bac pro :

Un volume horaire élève unique de 2 520 h (hors PFMP), soit 900 h en classe de seconde, avec 345 heures d'enseignement général et 450 h d'enseignement professionnel, dont 60 h en co-intervention :

- Un professeur de discipline générale et un professeur de discipline professionnelle interviennent conjointement devant un groupe d'élèves.
- La co-intervention rend les enseignements généraux plus concrets, pour des élèves qui ont choisi un enseignement plus pratique.
- La co-intervention fait intervenir 2 professeurs dans une même classe, ce qui revient à doubler l'encadrement des élèves.
- Ainsi, les nouveaux cursus stimulent l'acquisition des savoirs généraux comme des savoirs professionnels, là où la scolarité en lycée professionnel se caractérisait jusqu'ici par des emplois du temps particulièrement lourds (jusqu'à 34h30) pour des élèves souvent en difficulté avec les apprentissages scolaires.
- Le volume horaire complémentaire accordé aux établissements est augmenté pour assurer, quand c'est nécessaire, les dédoublements et le suivi des parcours des élèves : les professeurs disposeront donc de conditions d'enseignement améliorées.

CAP en 2 ans :

Un volume horaire élève unique de 1 704 h (hors PFMP), dont 165 h en co-intervention

En outre, les principes de calcul des autres besoins en « heures professeurs » sont maintenus (marges de dédoublement, heures en classe entière et en groupe à effectif réduit).

NOUVELLE DYNAMIQUE PÉDAGOGIQUE

CE PARCOURS RENOUVELÉ SE TRADUIT PAR DE NOUVELLES DYNAMIQUES PÉDAGOGIQUES

La co-intervention pour donner plus de sens aux enseignements généraux

- L'objectif est de rendre les enseignements généraux plus concrets en les inscrivant, pour partie, dans la perspective professionnelle choisie par l'élève. Cela va permettre à des élèves, souvent en difficulté avec les apprentissages scolaires au collège, de consolider leurs savoirs, de prendre confiance et de progresser.
- S'y ajoute la consolidation des acquis en français et en mathématiques à l'issue du test de positionnement.

Le chef-d'œuvre

- Tout au long de son parcours au lycée professionnel, le lycéen prépare individuellement ou collectivement un « chef d'œuvre » qu'il présente à la fin de l'année de terminale devant un jury.
- Cette réalisation se nourrit de l'expérience acquise au lycée et en milieu professionnel.
- Synonyme d'excellence et de reconnaissance par les pairs, cette épreuve témoigne de l'acquisition des savoirs et des gestes propres à un métier et développe le sentiment d'appartenance à une communauté professionnelle.

Un temps dédié à la consolidation, à l'accompagnement et à la préparation de son projet d'avenir

- En seconde, un temps consacré au renforcement en français et en mathématiques, et au choix de la spécialité.
- En première, un temps consacré à la consolidation des acquis et à la réflexion sur le projet d'avenir.
- En terminale, une préparation à l'insertion professionnelle et à l'entrepreneuriat ou à la poursuite d'études en fonction du choix du lycéen.

RÉNOVATION DU CYCLE TERMINAL (RENTRÉES 2020 ET 2021)

CHOISIR SA SPÉCIALITÉ ET SE PROJETER VERS L'AVENIR

En première professionnelle

L'élève approfondit les compétences professionnelles dans la spécialité de son baccalauréat.

Son temps de formation en milieu professionnel s'accroît en passant à 6 à 8 semaines. Il commence la préparation d'un chef-d'œuvre en vue du baccalauréat

En terminale professionnelle

L'élève poursuit sa spécialité.

La durée de la formation en milieu professionnel est de 8 semaines.

L'élève choisit entre :

- un module d'insertion professionnelle et d'entrepreneuriat pour préparer son entrée dans l'emploi : rédaction de CV et de lettres de motivation, entraînement aux entretiens de recrutement ;
- un module de poursuite d'études s'il souhaite continuer sa formation après le baccalauréat : préparation aux attentes de l'enseignement supérieur.

NOUVELLE GÉNÉRATION DE CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS

Septembre/octobre 2018 : publication du nouveau cahier des charges de labellisation

- Lancement de la campagne de projets de campus d'excellence : le campus est à la fois un lieu de formation, un lieu de vie et d'innovation. Il participe de l'attractivité de la voie professionnelle.
- Lancement de la campagne de renouvellement de labellisation pour les campus labellisés en 2015. Un rapport d'auto-évaluation appuiera le dossier de candidature au renouvellement.
- Communication d'un guide d'auto-évaluation.
- Cahier des charges permanent avec plusieurs sessions annuelles pour le dépôt d'une demande de labellisation (à la place d'une unique campagne).